Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 200
Dossier : 190428

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale
Objet : Tranche 1 de la programmation Contrat de Ville 2019 - Volet Politique de la Ville - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 200
Dossier : 190428

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale
Objet : Tranche 1 de la programmation Contrat de Ville 2019 - Volet Politique de la Ville - Approbation.

□ Rappel et Références :
La loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre des contrats de ville, qui vient s'appliquer aux quartiers les plus précaires de la Métropole. Ainsi, le Contrat de Ville de l'Agglomération Stéphanoise a été signé le 1er juillet 2015 par la Ville de Saint-Etienne, conformément à la délibération n° 266 du Conseil Municipal du 8 juin 2015.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, 11 quartiers ont été retenus, définis par décret, dont 6 quartiers prioritaires (Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré) et 5 en « veille active » (Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-St Roch).

Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par la Métropole et décliné en une convention d'application communale délibérée lors du conseil municipal du 7 décembre 2015 (délibération n° 597), qui précise les enjeux par quartier. Il a une durée de 6 ans (2015-2020).

□ Motivation et Opportunité :
Le Contrat de Ville de la Métropole stéphanoise, signé en juillet 2015, est chaque année le cadre d'un appel à projet lancé par les partenaires (Etat, Métropole, Département, Région, CAF, ...).
L'objet de la présente délibération est d'engager la première tranche de la programmation 2019. Il s'agit de soutenir rapidement des actions de proximité dans les quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Etienne, qui intéressent les habitants de ces quartiers fragilisés.

□ Contenu :
Le contrat de ville s'articule autour de 4 piliers :

LES PILIERS	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT PROPOSE 2019
Axe 1 : Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants	75	386.575 €
Axe 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération	4	130.500 €
Axe 3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi	3	40.000 €
Axe 4 : Développer la laïcité, les valeurs de la République et lutte contre les discriminations	6	27.000 €
TOTAL	88	584.075 €

Pour 2019, un appel à projet a été lancé. La Ville de Saint-Etienne propose de soutenir, au titre de ses compétences et pour cette première tranche 88 projets : 74 projets Politique de la Ville, 11 projets du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Saint-Etienne et 3 projets conjoints Politique de la Ville et CLSPD. La Ville apportera ainsi un financement à hauteur de 584.075 € (dont 182.500 € au titre du CLSPD).
Cette programmation se répartit selon les axes thématiques du Contrat de Ville.

Les tableaux de programmation ci dessous simplifiés et le tableau joint en annexe présentent le montant des financements alloués pour chaque action :

Contrat de Ville Police et sécurité civiles Municipales :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2019 proposée
Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales ACARS	Chantiers éducatifs sur entretien	15 000 €
Le Babet	A la rencontre des 11-17 ans	2 500 €
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Sauvegarde 42, ADSEA LOIRE	Chantiers éducatifs sur entretien (Montreynaud, Sud-Est, Crêt de Roc)	20 000 €
	Chantiers éducatifs sur entretien (Soleil/Terrenoire)	3 000 €
Espace Alfred Sisley	Plan d'action Jeunesse quartiers Sud-Est	3 000 €
Association Nationale d'Entraide de Féminine ANEF	Chantiers éducatifs sur entretien	15 000 €
	Chantiers éducatifs spécifiques extérieur Cotonne	2 500 €
Métropole Habitat	Présence de nuit	77 000 €
Loire Habitat	Présence et médiation	27 500 €
Maison du Crêt de Roch	A la rencontre des jeunes	5 000 €
	Chantiers éducatifs jeunes Toussaint	2 000 €
Maison de quartier du Soleil	Jeunesse : l'âge du possible	3 000 €
Association pour la Gestion du centre social de Terrenoire « L'Arlequin »	Animation de proximité jeunesse	2 000 €
Agence Lyon Tranquilité médiation	Marches exploratoires des femmes	5 000 €
TOTAL		**182 500 €**

Contrat de Ville Direction Renouvellement Urbain et Cohésion sociale :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2019 proposée
Maison du Crêt de Roch	Accueils décalés et à la rencontre des jeunes	5 000 €
	Passeport pour l'insertion	5 000 €
	C'est quoi être parents ?	4 000 €
	Paroles de jeunes	2 000 €
	Je décrypte l'information	3 000 €
	Café des parents	4 000 €
Amicale laïque du Crêt de Roc	Produire du Commun	6 000 €
	Cretderocsoleil Craft	4 000 €
Compagnie R/O	Le Magasin	2 250 €
Troc'Talents (L'Accorderie)	Améliorer le cadre de vie des habitants	1 000 €
Habitats Jeunes Clairvivre Wogenscky	Connexion entre les jeunes et la culture	3 000 €
	Parcours pédestre Design	3 500 €
	Création point multiservice jeunesse	3 500 €
Rêve d'ailleurs	Visite et exposition	400 €
La Baroufada	Urban groove Band Jeune Public	4 500 €
Rues du Développement Durable	Cuisiner ensemble	2 000 €
Centre social Le Colibri	Animation de la vie sociale	5 000 €
	Ateliers Accueil Accompagnement Orientation Compétences sociales	14 000 €
	Jeunesse	12 000 €
	Parentalité	5 000 €
La Laverie	J'habite ici	4 000 €
Dyptik	L'envers du décor	5 000 €
Association Familiale Protestante	Epicerie Solidaire	8 000 €
Collège Jules Vallès	Accompagner la réussite éducative	2 000 €
Collectif Soleil Solidaire	Fête des familles et parentalité	1 500 €
Hockey Club Stéphanois sur Gazon	Développer le Hockey	500 €
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Loire ADPEP 42	Pôle Parentalité Petite Enfance La petite cabane	2 000 €
	La Jarjille	1 000 €
	Centre de loisirs Montreynaud	20 000 €
Numidya	Culture en partage	1 000 €
Pimms de Saint-Etienne Point Information Médiation Multi	Ateliers socio linguistiques	4 000 €

Services Métropole Stéphanois		
Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud CVEM	Poste coordination	8 000 €
	Création et développement de CVEM	5 000 €
Centre de Loisirs des Jeunes de Saint Etienne	Apprentissage citoyenneté	10 000 €
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Sauvegarde 42, ADSEA LOIRE	Pépinière Jeunesse	9 000 €
	Répares ton vélo	1 925 €
	Animations pieds d'immeubles	1 250 €
	Projet Jeunesse Sud Est	2 500 €
	Sport et Bien être	1 900 €
Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de la Métare Association sportive Métare	Educateur Sportif	17 000 €
Caisse d'Allocations Familiales de la Loire/CS Beaulieu	Prévention décrochage scolaire	1 000 €
Espace Alfred Sisley	Jeunesse-Education-Citoyenneté	4 600 €
	Participation des habitants	27 000 €
	Plan actions Jeunes quartiers Sud-Est	3 500 €
Collège Jean Dasté/REP Montchovet	Culture Littéraire	500 €
Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales ACARS	Théâtre Impro	1 500 €
Le Babet	Lutte contre les préjugés sur les femmes	2 000 €
	Pièces montées Parentalité et développement durable	2 000 €
	Lutte Contre les Discriminations et Laïcité	8 000 €
	Vers une communauté éducative	6 000 €
	Accès aux droits	15 000 €
Ecole de l'oralité	Musiques et interculturalité	8 000 €
El Ane L'autonomie	Atelier vélo Ecole	5 750 €
A.G.R.I.M.A.C.E.S / REMUE MENINGES Association pour la Gestion Regroupée de l'Intendance et de la Marche des Associations et Commerces à l'Economie Solidaire	Transmission au coeur de l'espace public	2 500 €
La Bricoleuse	La bricoleuse	3 000 €
Association Solidarité Logement	Vieillir confortablement chez soi	2 000 €
CREFAD Loire	Animation quartiers Beaubrun	6 000 €
Amicale Laique de Beaubrun	Eco citoyen	2 500 €

	La déclaration des droits de l'Homme	6 000 €
	Français du futur	6 000 €
	Inclusion sociale par le sport	3 500 €
	Lieu d'accès aux droits	9 000 €
Les films de l'Imparfait	Cirque à Tarentaize	2 000 €
Association pour la Gestion du Centre Social de Terrenoire "L'Arlequin"	Ecole buissonnière	2 000 €
	La caravane des en-vie(s)	4 000 €
Collège Marc seguin/REP +	Parents	1 000 €
Les Ballets Contemporains de Saint-Etienne	Dansons sous la pluie	10 000 €
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville AFEV	Accompagnement individualisé	7 500 €
	Accompagnement vers l'autonomie	2 000 €
Sport dans la Ville	Sport dans la Ville	30 000 €
Les Francas Fédération Départementale des Centres de Loisirs Educatifs pour l'Enfance et l'Adolescence	Je joue dans mon quartier	1 000 €
Espace Boris Vian	Débats d'ados et création d'un JT En route les citoyens de demain	4 000 €
Agence Lyon Tranquillité	Marches exploratoires des femmes	5 000 €
Centre Culturel Cinématographique, Les "3C"	Cinéma quartier	6 000 €
Radio Ondaine	Paroles de citoyens	1 000 €
Nouveau Théâtre de Beaulieu (NTB)	Défilé Carnaval burlesque	3 000 €
	Journal du Festival	3 000 €
TOTAL		**401 575 €**

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 584 075 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	584 075 € (Politique de la Ville: 401 575€ CLSPD: 182 500 €)					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subventions indiquées dans les tableaux ci-joints où sont présentées les listes complètes, par porteur, des actions retenues au titre de la tranche 1 de la programmation 2019 du volet stéphanois du Contrat de Ville métropolitain et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour un montant total de 584 075 €,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à solliciter le cas échéant les subventions des autres partenaires, pour les actions du Contrat de Ville dont la Ville de Saint-Etienne est maître d'ouvrage,
- approuver le versement, en une fois, des subventions versées aux associations bénéficiant d'une aide financière inférieure à 23 000 €,
- approuver les conventions financières et / ou avenants établis avec les associations bénéficiant d'un montant de subvention supérieur à 23 000 €, à savoir :
- la convention financière 2019 avec l'Association Départementale Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA 42),
- la convention financière 2019 avec Métropole Habitat Saint-Etienne,
- la convention financière 2019 avec OPH Loire Habitat,
- la convention financière 2019 avec Sport dans la Ville
- la convention financière 2019 avec l'Ecole de l'oralité,
- la convention financière 2019 avec Centre Culturel Cinématographique, les "3C",
- l'avenant n° 1 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec le Nouveau Théâtre de Beaulieu,
- l'avenant n° 1 à la convention financière approuvée par délibération du 11 février 2019 avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Loire ADPEP 42,
- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales (ACARS),
- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Association les Films de l'imparfait,
- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec le Babet,
- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Espace Alfred Sisley,
- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec la Maison de Quartier du Soleil,
- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Association pour la Gestion du Centre Social de Terrenoire "L'Arlequin",
-l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Espace Boris Vian,

- l'avenant n°2 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Association Amicale Laique du Crêt de Roc,
- l'avenant n°3 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de la Métare,
- l'avenant n°3 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'association Amicale Laique de Beaubrun,
- l'avenant n°3 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec le Centre Social le Colibri,
- l'avenant n°4 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec la Maison du Crêt de Roc,
- l'avenant n° 4 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'association La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions financières et avenants dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 54 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Chapitre 65 Article 6574 BP 2019
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **Le Premier Adjoint** **Gilles ARTIGUES**